

# Attestation de conformité des barrières de piscines

Norme NF P 90-306



Z.I du Bel Air, 89400 CHENY

## Textes de références

- Loi n°2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines.
- Décret n°2003-1389 du 31 décembre 2003 relatif à la sécurité des piscines et modifiant le code de la construction et de l'habitation.
- Norme NF P 90-306 de décembre 2003 avec effet au 20 décembre 2003 relative aux éléments de protections pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif ; barrières de protection et moyens d'accès au bassin.

Nous attestons par la présente que nos clôtures de piscines sont conformes à la norme **NF P 90-306** (protection de piscine) et sont utilisées afin de limiter l'accès de la piscine à des enfants de moins de 5 ans.

Les matériaux utilisés, bois, aluminium, verres, plastiques sont conformes au chapitre 4 de la norme **NF P 90-306**.

Nos clôtures sont conformes à la hauteur 1 mètre 10 entre 2 points d'appui et la garde au sol comprise entre 45 et 102 mm ou inférieur à 25 mm, chapitre 5 de la norme **NF P 90-306**.

Le système de déverrouillage utilisé s'exerce par une force de 20 N minimum et se trouve être inaccessible à un enfant de moins de 5 ans, à une hauteur de 1 mètre 50, conformité avec le paragraphe 5.10.1.3 de la norme **NF P 90-306**.

Il sera fourni avec chaque commande un ensemble documentaire, d'installation, d'utilisation, d'entretien et des conseils de sécurité, un marquage en conformité avec le chapitre 8 de la norme **NF P 90-306**.

## REMARQUE DE SÉCURITÉ

Une clôture de piscine ne remplace pas la vigilance des parents.

## Conseils généraux de sécurité

*Pour piscines à usage familial et collectif*



Exemple de pictogramme

- La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants, une noyade est très vite arrivée. Des enfants près d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.
- Cette barrière ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but de se substituer à la vigilance des adultes responsables qui reste le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants, le moyen d'accès doit être systématiquement fermé en cas d'absence, même momentanée du domicile.
- Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la barrière ou du moyen d'accès lors d'un constat de dysfonctionnement ou lors du démontage de la barrière empêchant la sécurisation du bassin.
- La présence d'un parent et/ou d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert, cette recommandation doit être couplée avec un pictogramme soulignant le devoir des adultes de surveiller les jeunes enfants.

## Conseils de sécurité propre aux barrières

- Cette barrière ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des enfants.
- Attention ! la sécurité n'est assurée qu'avec le moyen d'accès fermé verrouillé.
- Le moyen d'accès doit être systématiquement fermé en cas d'absence même momentanée de surveillance.
- Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès au bassin aux jeunes enfants, en cas de réparation de la barrière ou du moyen d'accès ou en cas d'enlèvement de la barrière.
- Vérifier l'absence d'objet à proximité de la barrière pouvant inciter ou faciliter l'escalade de la barrière.
- La fermeture du moyen d'accès pour les systèmes à fermeture automatique doit être systématiquement vérifié.

## IMPORTANT

Apprenez les gestes qui sauvent - Mémorisez et affichez près de la piscine les numéros des premiers secours.

**Pompier le 18**

**Samu le 15**

**Centre antipoison le .....**

*À lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.*

# Sur - Mesure



Bois



Bois



Bois



Aluminium



Aluminium



*Aluminium - Portail coulissant avec portillon intégré*



*Aluminium - Portail coulissant pour rue en pente*

## Auvents - Porches



*Auvents*



*Porches*

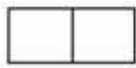
Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce catalogue, à l'élaboration des textes et des photographies qui y figurent.

# Renseignements - informations

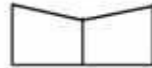


Modèle : \_\_\_\_\_

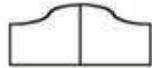
Couleur : \_\_\_\_\_



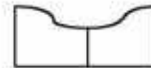
DT



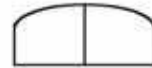
BI



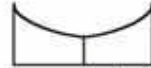
CDG



CDGI



BB



IC

- 2 Vantaux
- Portillon
- Coulissant
- Vantaux portail 1/3 2/3

- Ouverture **standard intérieure 90°**
- Ouverture **intérieure 180°**
- Ouverture **extérieure 90°**
- Ouverture **extérieure 180°**

Autre à dessiner



**Largeur entre poteaux :**

Portail : \_\_\_\_\_  
Portillon : \_\_\_\_\_

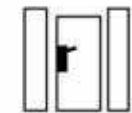
**Hauteur de fabrication côté pilier :**

Portail : \_\_\_\_\_  
Portillon : \_\_\_\_\_

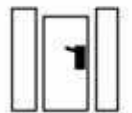
Coupe  
PORTILLON  
vue de la rue  
A dessiner

- Manuel
- Automatique (sans serrure et poignées)
- Automatique (avec serrure et poignées)

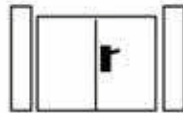
sens d'ouverture **vue de l'extérieur** (de la rue) :



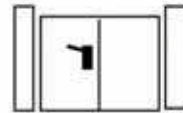
Portillon ouvrant à droite



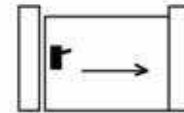
Portillon ouvrant à gauche



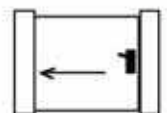
Portail ouvrant à droite



Portail ouvrant à gauche



Coulissant ouvrant à droite



Coulissant ouvrant à gauche

**Autres informations à préciser :**